



Instructions pour les devoirs à domicile 3^H à 11^H

La Loi scolaire de septembre 2014, l'entrée en vigueur de son nouveau Règlement au 1er août 2016, ainsi que des questions récurrentes encouragent l'inspectorat scolaire à maintenir les instructions proposées afin de répondre à l'art. 34 de la LS et à l'art. 65 du RLS.

Art. 65 Devoirs à domicile

¹ Dès la 3^H, les enseignants et enseignantes peuvent donner aux élèves des devoirs à effectuer à domicile, conformément aux orientations du Service.

² Les directions d'établissement veillent à l'harmonisation des pratiques au sein de leur établissement.

1. Pourquoi des devoirs ?

Les devoirs contribuent à l'apprentissage de l'élève ; ils découlent du programme scolaire et sont, en principe, réalisés à la maison. Il nous paraît important de rappeler que les devoirs suivent un travail d'apprentissage réalisé en classe ; il ne s'agit donc pas d'un moment où l'élève est amené à construire ou à acquérir de nouvelles connaissances.

Nous privilégions quatre buts essentiels à la pratique des devoirs à domicile :

- ✓ **consolider** des connaissances ayant fait l'objet d'un apprentissage en classe
- ✓ **réactiver** des connaissances ayant fait l'objet d'un apprentissage en classe
- ✓ **favoriser** le travail individuel de l'élève
- ✓ **renforcer** le lien entre l'école et la famille

2. Types de devoirs

Les devoirs, constitués d'activités significatives, font partie intégrante de la planification de l'enseignement. Habituellement, on considère qu'il y a quatre types de devoirs :

Des devoirs d'appropriation et de pratique

Ils visent à permettre à l'élève de repenser par lui-même les nouveaux contenus vus au cours

pour se les approprier. Pour atteindre ce but, il est essentiel d'expliquer le sens de ce travail. On peut offrir à l'élève le choix entre deux ou trois modalités et l'aider ainsi à devenir « acteur » de son apprentissage. Les devoirs d'appropriation et de pratique permettent de consolider des habiletés ou des connaissances nouvellement acquises.

Ce type de devoir est plus efficace quand il crée un lien entre l'habileté et les connaissances antérieures de l'élève et lorsque l'élève doit appliquer la nouvelle connaissance de façon directe et personnelle. Selon certaines recherches, ce type de devoir est plus efficace s'il est commencé en classe.

Des devoirs de prolongement

Ils permettent à l'élève d'utiliser dans une situation différente une habileté acquise en classe, d'appliquer des connaissances acquises dans un nouveau contexte, d'étendre ses connaissances à de nouveaux concepts.

Ce type de devoirs peut être source de motivation pour l'élève plus performant qui a moins besoin de devoirs de pratique.

Des devoirs de préparation

Ces devoirs sont faits avant la leçon. Ils visent à informer l'élève sur le sujet de la prochaine leçon, à l'y préparer et ainsi à favoriser l'apprentissage qui sera fait en classe.

Pour être efficaces, ces devoirs doivent être accompagnés de directives claires, leur choix et la manière d'effectuer la tâche doivent être explicites.

Des devoirs créatifs

Ces devoirs permettent à l'élève de mettre à contribution des habiletés et des notions, des savoirs dans un contexte nouveau. Il s'agit d'engager les élèves dans des projets, des essais, des enquêtes à partir de notions et démarches étudiées en classe qui leur permettront d'entraîner et de consolider leurs connaissances et leurs compétences.

3. Durée et fréquence

Il est difficile de préciser le temps à consacrer aux devoirs car cela diffère d'un élève à l'autre et il n'existe aucune tâche standard pouvant être exécutée dans un même laps de temps. Plus que la durée, c'est la régularité et la fréquence du temps consacré aux devoirs qui a un impact positif sur les apprentissages.

Les indications ci-dessous visent à harmoniser les exigences auxquelles chaque enseignant-e doit se conformer :

3^H – 8^H

- ✓ Il convient de prendre en compte le rythme de travail et les besoins spécifiques des élèves lors de l'octroi des devoirs.

- ✓ Le temps maximal de devoirs hebdomadaires pour un élève est de :

- 60 minutes pour les 3^H - 4^H
 - 90 minutes pour les 5^H - 6^H
 - 120 minutes pour les 7^H - 8^H
- ✓ Ne sont pas admis, les devoirs :
- à effectuer pour le lundi
 - à effectuer pour le jour qui suit une fête ou un autre jour de congé
 - à effectuer pendant les vacances

9^H – 11^H

- ✓ Il convient de prendre en compte le rythme de travail et les besoins spécifiques des élèves lors de l'octroi des devoirs.
- ✓ Vu l'organisation du CO, il peut être considéré comme normal de consacrer au moins une heure par jour de classe aux devoirs.
- ✓ Dans la mesure du possible, il convient d'éviter de donner des devoirs :
- à effectuer pour le lundi
 - à effectuer pour le jour qui suit une fête ou un autre jour de congé
 - à effectuer pendant les vacances

4. Rôle des différents partenaires

Rôle de l'enseignant-e

- ✓ donner des devoirs en lien avec le plan d'études et l'enseignement dispensé en classe ;
- ✓ prendre le temps de lire les consignes et d'expliquer le travail ;
- ✓ collaborer avec les collègues afin de ne pas surcharger l'élève ;
- ✓ vérifier, contrôler les devoirs ; donner un retour de façon régulière afin d'assurer l'apprentissage continu de l'élève ; corriger le tout ou certaines parties du devoir dans un délai raisonnable ;
- ✓ inclure la correction du devoir dans le processus d'apprentissage.

Rôle de l'élève (en fonction de son autonomie)

- ✓ s'assurer de bien comprendre les devoirs et les consignes qui y sont reliées (échéance, forme, critères de performance) ;
- ✓ demander de l'aide au besoin pour l'organisation et la planification ;
- ✓ organiser son temps et répartir ses tâches au mieux de son horaire hebdomadaire ;
- ✓ faire régulièrement ses devoirs ;
- ✓ se préparer aux évaluations.

Rôle des parents

- ✓ encourager et soutenir leur enfant sans toutefois faire ses devoirs ;
- ✓ démontrer de l'intérêt pour le travail scolaire et les progrès de leur enfant ;

- ✓ créer à la maison un environnement propice au travail ;
- ✓ aider leur enfant à planifier son temps afin de respecter les échéances ;
- ✓ communiquer avec l'enseignant-e.

Rôle de la direction

- ✓ informer les élèves, les enseignant-e-s et les parents, de la politique au sujet des devoirs et veiller à sa mise en œuvre ;
- ✓ informer les élèves, les enseignant-e-s et les parents, des ressources disponibles pour encourager les élèves dans l'accomplissement de leurs devoirs ;
- ✓ veiller à l'harmonisation des pratiques au sein de l'établissement.

5. Pistes

Afin de préciser les instructions que nous fixons, nous vous transmettons quelques propositions.

Les devoirs devraient :

- ✓ favoriser le développement d'une autonomie organisationnelle, accompagné d'une réflexion en classe. Dans cet ordre d'idée, il serait judicieux que chaque enfant note le temps réellement passé pour réaliser chacun des devoirs.
- ✓ proposer des activités qui se prêtent mieux à un travail à la maison qu'à l'école (écoute de dialogues, visionnement d'un documentaire, observation de phénomènes naturels, répétition d'une poésie, d'un chant, d'une règle d'orthographe, etc.)
- ✓ être, dans l'idéal, utiles et intéressants à effectuer (défis, petits jeux...)
- ✓ être en cohérence avec ce qui se fait en classe dans le but d'informer les parents.

Lors d'une réunion ou d'un entretien, l'enseignant-e sensibilisera les parents de manière à ce que leur enfant effectue ses devoirs dans des conditions appropriées.

Lorsque des tâches telles des corrections, des fiches à terminer ou des travaux de recherche sont transmises à domicile, celles-ci doivent être intégrées aux devoirs et non pas données en surplus.

Finalement, l'enseignant-e ne doit pas oublier que la valeur pédagogique des devoirs repose bien davantage sur la qualité de leur contenu et de leur exécution que sur la quantité ou la multiplicité des exercices imposés.

Conférence des inspecteurs-trices scolaires

Juillet 2018